

Lobbying et influence politique

Les groupes d'intérêts peuvent fournir aux pouvoirs publics des informations précieuses sur les politiques et réglementations en place ou envisagées. L'expérience montre cependant aussi qu'en l'absence de garde-fous, des activités de lobbying abusives – concentration de l'influence entre les mains de groupes de défense d'intérêts catégoriels, influence induite à travers la fourniture d'informations occultes ou trompeuses ou manipulation de l'opinion publique, par exemple – peuvent conduire, dans des domaines essentiels de l'action publique, à des décisions qui ont des effets pervers. Il peut s'ensuivre un mécontentement de la population à l'égard des institutions publiques et des mécanismes démocratiques.

De fait, l'idée que les décideurs et les mesures qu'ils prennent pourraient être influencés par des groupes défendant des intérêts catégoriels au détriment de l'intérêt général, est largement répandue. D'après l'Enquête de l'OCDE sur la confiance, en moyenne dans 22 pays de l'OCDE, 47,8 % des personnes estiment qu'un haut responsable politique accorderait une faveur politique en contrepartie d'une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé (graphique 4.7). La Recommandation de l'OCDE sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying fournit des orientations et des conseils quant aux règles ou mesures sur la transparence et l'intégrité qui peuvent être adoptées pour atténuer les risques d'influence induite et de captation de l'action publique.

Pour garantir la transparence, 12 pays de l'OCDE (41 %) parmi les 29 pour lesquels des données sont disponibles ont mis en place un registre des lobbyistes accessible au public. Dans 10 pays, ce registre contient des informations sur le nom du lobbyiste, son domaine d'intervention et la nature de ses activités de lobbying. Dans trois pays, le registre contient aussi des informations sur le budget et les dépenses consacrés aux activités de lobbying et sur le texte législatif ou réglementaire visé (graphique 4.8).

Dans 10 pays de l'OCDE sur 29 (34 %), le cadre réglementaire prévoit des sanctions contre les manquements aux normes de transparence et d'intégrité des activités de lobbying. Sept de ces pays ont conduit des enquêtes pour manquement aux règles relatives aux activités de lobbying ou parce que les informations déclarées étaient incomplètes ou fausses (graphique 4.9).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent d'un questionnaire qui repose sur les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE sur la transparence de l'action publique et auquel 29 pays membres de l'OCDE et un pays en voie d'adhésion (le Brésil) ont répondu. Les réponses ont été fournies par de hauts responsables de l'administration centrale chargés des politiques en matière d'intégrité. Les Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE permettent de dresser un bilan à l'aune de la Recommandation de l'OCDE sur l'intégrité publique.

Par « intégrité publique », on entend la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public.

Les groupes de défense d'intérêts catégoriels sont des groupes de taille généralement limitée comparativement à la population qui sont organisés et disposent de ressources financières suffisantes pour agir afin d'exercer une influence sur l'action et la réglementation publiques dans un domaine particulier. Ce terme a une connotation négative et sous-entend que les actions menées par les groupes en question servent d'abord leur propre intérêt, au détriment de la société dans son ensemble.

L'expression « influence induite » désigne toute tentative visant à influencer la conception, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation de politiques ou textes publics administrés par des agents publics à travers la fourniture d'informations occultes, trompeuses ou induisant en erreur, la manipulation de l'opinion publique ou le recours à d'autres pratiques susceptibles de manipuler les décisions des agents publics.

Pour en savoir plus

OCDE (2021), *Lobbying in the 21st Century: Transparency, Integrity and Access*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c6d8eff8-en>.

OCDE (2020), *Manuel de l'OCDE sur l'intégrité publique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/84581cb5-fr>.

OCDE (2010), « Recommandation du Conseil sur les Principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying », *Instruments juridiques de l'OCDE*, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0379>.

Notes relatives aux graphiques

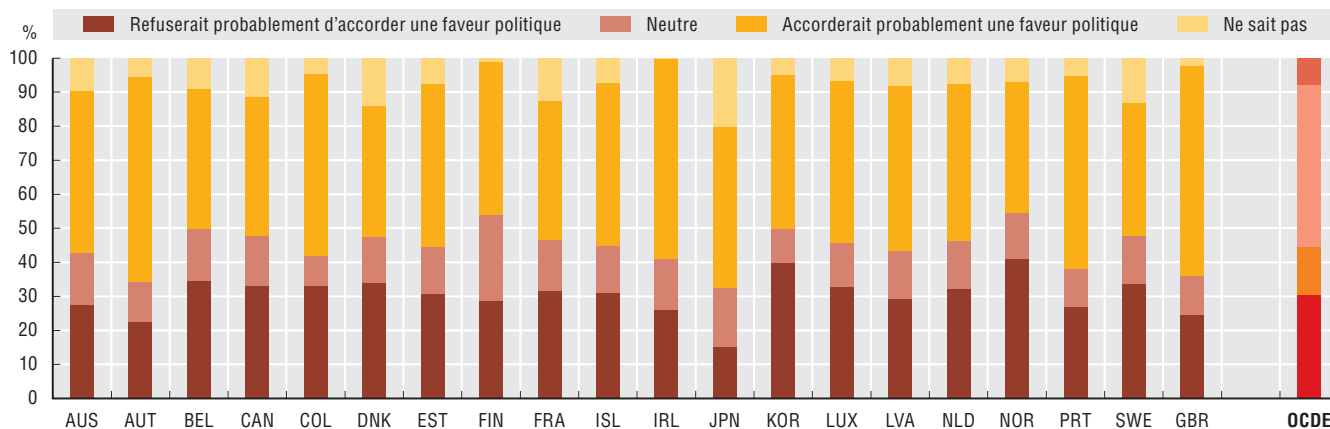
4.7. « OCDE » représente la moyenne non pondérée des pays. Le graphique présente les réponses à la question : « Si une personnalité politique se voyait proposer un emploi bien rémunéré dans le secteur privé en contrepartie d'une faveur politique, considérez-vous probable ou peu probable qu'elle refuserait la proposition ? » Le pourcentage associé à la réponse « Refuserait probablement d'accorder une faveur politique » résulte de l'agrégation des réponses allant de 6 à 10 sur une échelle allant de 0 à 10, celui qui est associé à « Neutre » correspond à la réponse 5, et celui qui est associé à « Accorderait probablement une faveur politique » résulte de l'agrégation des réponses allant de 0 à 4. « Ne sait pas » faisait partie des choix de réponse proposés.

4.8. Cercle intérieur : les outils d'enregistrement des lobbyistes sont accessibles à tous et détaillent les procédures d'enregistrement étape par étape. Cercle intermédiaire : les informations contenues dans le registre des lobbyistes comprennent le nom, l'organisation, le domaine d'intervention et le type d'activités de lobbying. Cercle extérieur : les informations contenues dans le registre des lobbyistes comprennent le budget/les dépenses consacrés aux activités de lobbying ainsi que la législation et les réglementations visées. Les données non disponibles sont des données que le pays n'a pas pu fournir parce qu'elles n'existent pas.

4.9. Cercle intérieur : les sanctions proportionnelles pour les violations des normes de transparence et d'intégrité liées au lobbying ou à l'influence sont définies dans les règlements. Cercle extérieur : au moins une enquête a été menée au cours de la dernière année civile complète pour manquement aux règles relatives à la transparence et à l'intégrité en matière de lobbying et d'influence ou parce que les informations déclarées étaient incomplètes ou fausses

4.7. Perception de l'influence indue, 2021

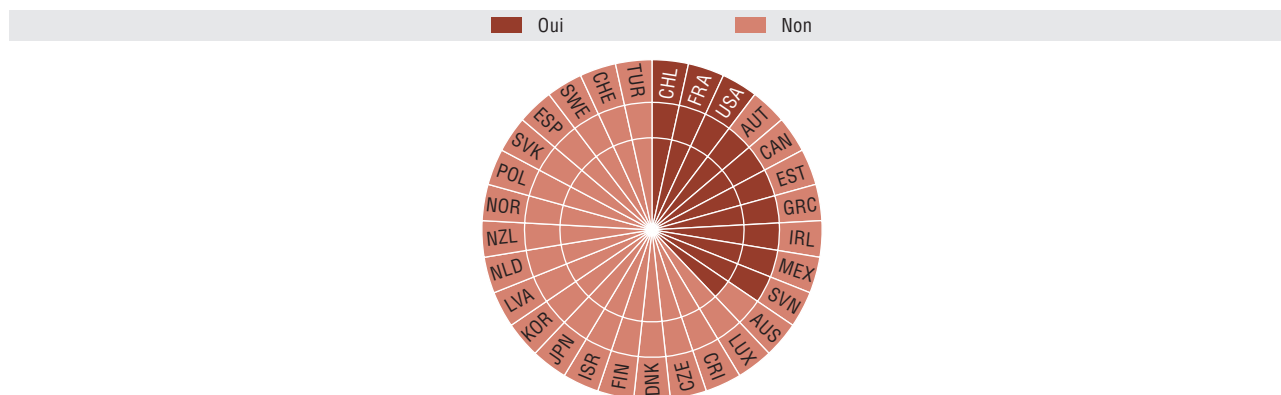
Part des répondants estimant qu'un responsable élu ou nommé accepterait ou refuserait une offre d'emploi bien rémunéré dans le secteur privé en contrepartie d'une faveur politique



Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/).

StatLink <https://stat.link/yhv2bw>

4.8. Qualité des registres de lobbyistes : accessibilité et champ d'application, 2022



Note : Cercle central : les registres sont accessibles.

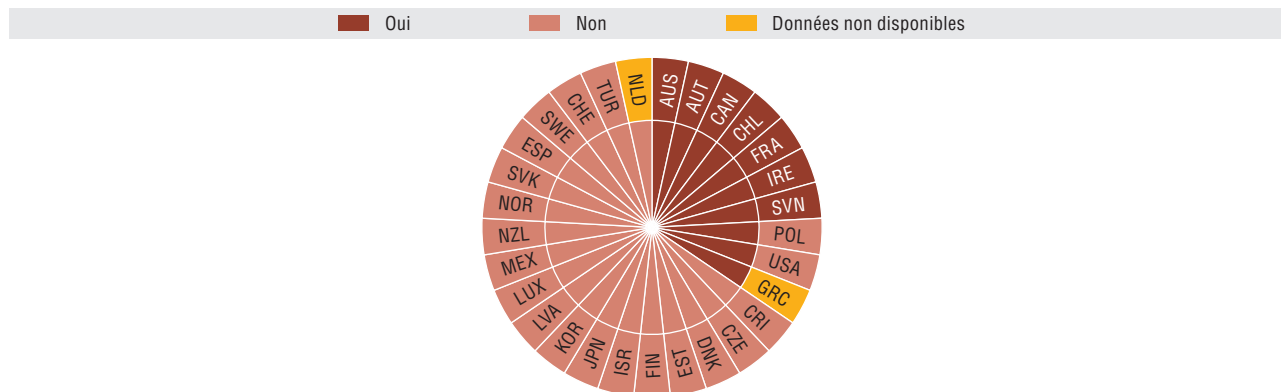
Cercle intermédiaire : Les informations basiques sont consignées dans les registres.

Cercle extérieur : Les registres contiennent des informations supplémentaires

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), <https://oecd-public-integrity-indicators.org/>.

StatLink <https://stat.link/rydgj1>

4.9. Sanctions en cas de manquement à la transparence ou à l'intégrité du lobbying : la réglementation et la pratique, 2022



Note : Cercle intérieur : des sanctions ont été définies. Cercle extérieur : Des enquêtes ont été menées l'année précédente.

Données non disponibles : le pays ne pouvait pas fournir ces données car elles n'existent pas.

Source : OCDE (2022), Indicateurs d'intégrité publique de l'OCDE (base de données), <https://oecd-public-integrity-indicators.org/>.

StatLink <https://stat.link/ypwxdq>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Lobbying et influence politique », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/02c6540d-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.